

***MAIRIE***  
*DE*  
***LAROQUE***  
*1418 Route des Coteaux*  
*33410 LAROQUE*  
Tél. : 05 56 62 60 11

**ARRETE DE CIRCULATION n° 08/2026**

La Maire de la commune de LAROQUE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-5-1,

**CONSIDERANT** la demande du SMABVO transmise le 26 mai 2026,

**CONSIDERANT** le plan et le planning prévisionnels d'installation du chantier de restauration écologique du site de Laromet, et en particulier la présente phase de vidange et de démantèlement du barrage.

**CONSIDERANT** qu'il convient d'interdire l'accès au public et de sécuriser les alentours par la sécurité de la population, ainsi que pour le bon déroulement des travaux de restauration du site.

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer la sécurité et la salubrité,

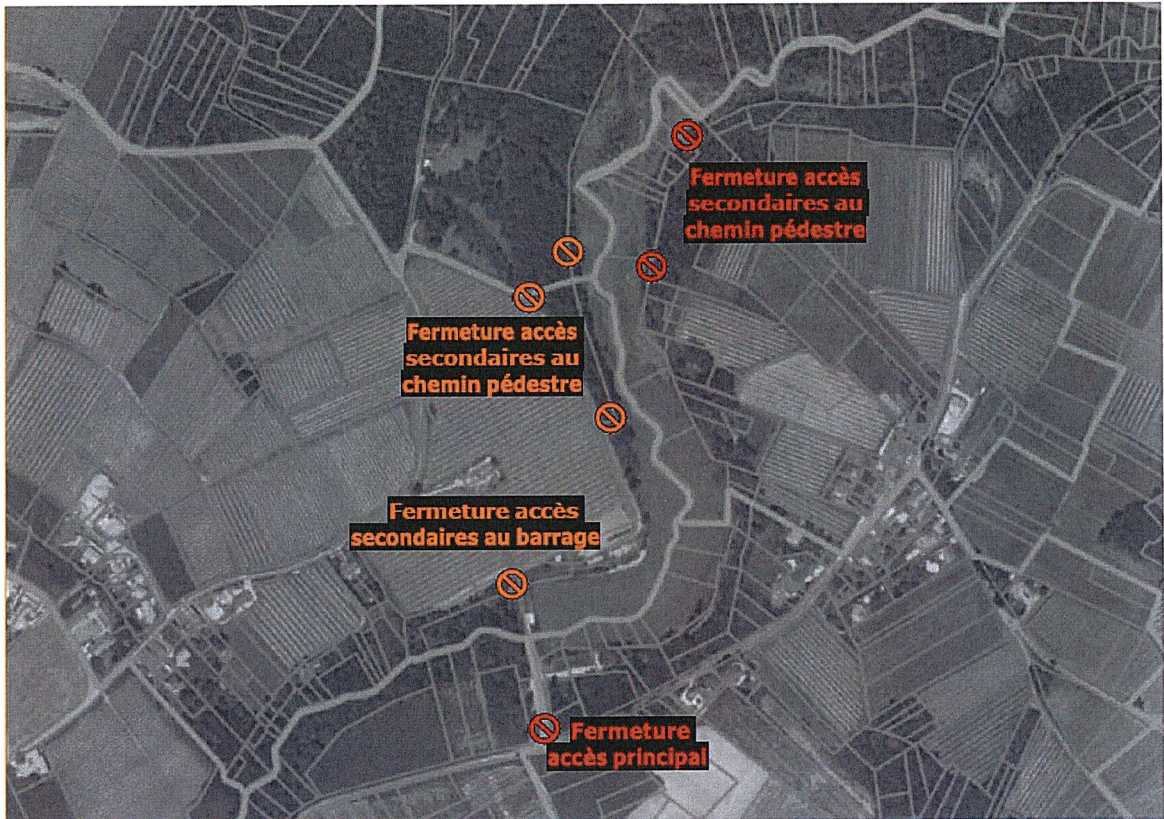
**A R R E T E**


**ARTICLE 1 :** l'accès au chantier de restauration écologique du site de Laromet est interdit au public du lundi 15 juin 2026 au lundi 10 août 2026.


Mise en place de barriérage type Héras sur la pleine section de l'accès au parking depuis la D11.

L'accès secondaires sera mis en place de chainette de chantier rouge et blanche sur toute la section du chemin pédestre par l'entreprise NGE.

**ARTICLE 2 :** un périmètre de sécurité sera implanté par l'entreprise NGE selon le plan présenté ci-après :



 Commune de Omet (33)

 Commune de Laroque (33)

**ARTICLE 3 :** le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi que sur le chantier,

**ARTICLE 4 :** la Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification,

**ARTICLE 5 :**

- Monsieur le Chef centre routier départemental Graves Entre Deux Mers,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Cadillac Podensac,
- Madame la Maire de Laroque,
- Le SMABVO, 27 Place de la Mairie, OMET (33410),

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAROQUE, le 03 juin 2026



La Maire,

  
Sylvie PORTA